

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_173

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par la COMMUNE DE SCIONZIER en date du 23 octobre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver toutes les places de stationnement jusqu'à la crèche, Rue du Crétêt

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité durant les travaux de reprise de réseaux, toutes les places de stationnement, au début de la Rue de Crétêt jusqu'à la crèche seront réservées afin de permettre la circulation en double sens des véhicules **jusqu'au Dimanche 3 Novembre 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 23/10/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

